



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Valorisation de la destination touristique des îles de Guadeloupe

Question écrite n° 4247

Texte de la question

M. Olivier Serva interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée du tourisme, sur la valorisation touristique de la Guadeloupe. En effet, selon une étude de l'Insee parue le 16 janvier 2025, en septembre 2023, la Guadeloupe a une croissance exponentielle du nombre de nuitées totales dans les hôtels de 74,5 %. Cependant, depuis cette date, ce taux ne dépasse pas les 8,4% et a connu une baisse record de 32,2 % en septembre 2024. Il peut donc être observé une chute drastique de la fréquentation touristique en Guadeloupe. De plus, des facteurs d'attractivité tels que le prix des services du transport aérien national a augmenté de 10,4% en décembre 2024, d'après une étude de l'Insee, parue le 24 janvier 2025. Cette hausse de prix nuit à l'attractivité touristique, d'autant plus que la majorité des touristes réside en France hexagonale. En outre, un communiqué de presse de la préfecture de la région Guadeloupe conjoint à l'Insee démontre qu'un autre facteur d'attractivité que sont les prix à la consommation a augmenté de 2,7 % en Guadeloupe contre 1,8 % pour l'ensemble du territoire national sur l'ensemble de l'année 2024. Ces augmentations nuisent fortement à l'attraction touristique pour la Guadeloupe. Pourtant, la Guadeloupe dispose d'un haut potentiel touristique. Le 7 février 2025, un article du *New-York Times* hissait la Guadeloupe à la 3e place des destinations caribéennes abordables et conseillées aux touristes américains dans la Caraïbes. Par ailleurs, dans les classements touristiques mondiaux, les îles caribéennes sont souvent très bien classées en raison de leurs plages magnifiques, de leur climat agréable, de leur culture riche et de leurs nombreuses activités de loisirs. Des destinations comme les Bahamas, la Jamaïque, Saint-Martin et les îles Caïmans figurent régulièrement parmi les meilleures destinations touristiques. Il lui demande donc ce que met son ministère en place pour valoriser les destinations françaises situées dans le bassin caribéen et en particulier celles des îles de Guadeloupe.

Texte de la réponse

Le secteur du tourisme constitue l'un des principaux axes de développement économique des territoires ultramarins. En 2023, le tourisme a favorisé la résilience de l'activité économique dans les outre-mer dans un contexte inflationniste. Tous territoires confondus, il représente en moyenne 10 % du PIB. Les outre-mer accueillent chaque année près de 3 millions de visiteurs. En complément de l'action des collectivités, qui détiennent la compétence du développement touristique, le Gouvernement définit et met en oeuvre la politique nationale du tourisme. À ce titre, le Ministère des Outre-mer intervient à différents niveaux pour valoriser les filières touristiques outre-mer et apporter une réponse cohérente tant pour la demande que pour l'offre dans les outre-mer : - soutien, commun à d'autres secteurs, à la compétitivité des entreprises (zones franches d'activités, crédit d'impôt, soutien fiscal à l'investissement, mise en place de moratoires pour les établissements hôteliers, facilitation de l'accès aux financements bancaires) ; - déclinaison outre-mer des plans nationaux Destination France ; - animation d'un réseau d'acteurs à travers le Comité stratégique des outre-mer (CSTOM) dont le dernier s'est réuni le 17 septembre 2024 en marge du salon professionnel IFTM Top Résa. - appui, à travers la convention signée avec l'opérateur Atout France, qui permet un soutien des acteurs, en ingénierie et en technicité, sur des enjeux structurants d'évolution vers un tourisme plus durable, l'aide à la notoriété sur internet,

la réponse aux nouvelles demandes et l'amélioration de la connaissance, prospective. Atout France est aussi l'opérateur national en matière de promotion des destinations. Il est à noter que les crédits alloués par le Ministère des Outre-mer à Atout France ont doublé en cinq ans, passant de 100 000 € à 200 000 € en 2024. Pour valoriser les destinations outre-mer, le Ministère des Outre-mer entend maintenir ce partenariat avec Atout France. Il poursuit plusieurs objectifs : - le développement de l'intelligence économique afin de faciliter l'observation et le pilotage de l'activité touristique ; - l'amélioration de la qualité de l'offre en accompagnant son évolution et sa structuration à travers le développement de contrats cadre, de contrats de destination et la conduite de projets structurants via le dispositif France tourisme ingénierie. France Tourisme Ingénierie a ainsi consacré un tiers de ses interventions nationales aux Outre-mer en 2023. Il soutient, avec l'appui de la Banque des Territoires, des projets touristiques innovants mettant en avant la culture et la nature locales, tout en répondant aux exigences environnementales. - la stimulation de la demande à travers des actions de promotion. En 2024, une action de promotion collective a été mise en œuvre en partenariat avec les comités régionaux du tourisme ultramarin. Elle a permis de valoriser les destinations auprès de vingt tour-opérateurs et six journalistes venus de cinq pays européens. Les îles de Guadeloupe ainsi que l'ensemble des destinations ultramarines bénéficient de l'ensemble des actions précitées et ont rapporté leur satisfaction quant à ces orientations.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Serva](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4247

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Tourisme](#)

Ministère attributaire : [Outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2025](#), page 955

Réponse publiée au JO le : [25 mars 2025](#), page 2086